



MAIRIE D'HAISNES LEZ LA BASSEE
Place Jules POTEL
62138 HAISNES
Tel : 03.21.25.43.43 Fax : 03.21.27.27.73

Département
Pas-de-Calais
Arrondissement
Béthune
Canton
Douvrin

Arrêté N° 2017-096

Arrêté d'interdiction de circuler dans la rue du Marais

Le Maire de la Commune d'HAISNES-LEZ-LA BASSEE,

Vu le Code de la Route,

Considérant que des travaux d'extension de la Porte des Flandres seront effectués par Ramery TP dans la rue du Marais,

Considérant qu'il convient de prendre des mesures pour faciliter l'exécution des travaux et éviter les accidents,

ARRETE :

ARTICLE 1 : La circulation sera interdite au droit du chantier du 26 avril 2017 au 22 septembre 2017 inclus.

ARTICLE 2 : La signalisation mise en place par Ramery TP sera conforme à l'instruction interministérielle du 6 novembre 1992 relative à la signalisation temporaire des routes.

ARTICLE 3 : Messieurs les Commissaire et Commandant de Gendarmerie de Béthune sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à HAISNES, le 24 avril 2017
Frédéric WALLET,
Maire,

Publié le 24 avril 2017
Frédéric WALLET,
Maire,

Pour le Maire,
l'Adjoint délégué,

Pour le Maire,
l'Adjoint délégué,